

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 25 janvier, à 18h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 19 janvier 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 19 janvier 2021.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Xavier ANCKAERT, Godwill BABALAO (à partir du point 3), Benoît BALAIS, , Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Catherine CAILLY, Valérie CATHERINE, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Flavien DELÈTRE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Isabelle LEPESTEUR, Alain LEQUERTIER, Patrice MÈCHE, Angélique MOUROCCQ.

Ont donné pouvoir :

Pascal BILLARD a donné pouvoir à Patrick BILLARD  
Nathalie COLLIBEAUX a donné pouvoir à Valérie DESQUESNE  
Nathalie BOUILLARD a donné pouvoir à Florence DUQUESNE  
Najat LEMERAY a donné pouvoir à Sylvain GASCOUIN  
Hervé PONDEMER a donné pouvoir à Sylvain DELANGE  
Sandrine SIMÉON a donné pouvoir à Laëtitia BOISSEE

Absents excusés :

Anne ROELANDT  
Nadine LECHATILLIER

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 20 puis 21 à partir du point 3  
Nombre de votants : 26 puis 27 à partir du point 3  
Le quorum étant atteint, la séance peut se tenir valablement.

Le Conseil municipal a nommé Patrick FENOUIL secrétaire de séance.

Madame DESQUESNE souhaite avant tout adresser tous ses meilleurs vœux aux conseillers. La période particulière de la crise sanitaire n'a pas permis d'organiser les traditionnelles cérémonies qui sont l'occasion de nombreux échanges. Néanmoins, elle a fait des vœux numériques, une vidéo est en ligne sur Youtube, le Facebook de la commune.

## **1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2020**

Le compte-rendu du conseil municipal du 14 décembre 2020 est adopté à l'UNANIMITE.

### **FINANCES**

## **2/ VOTE D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2020 AU CCAS**

Monsieur MECHE rappelle que l'attribution des subventions doit donner lieu à une délibération distincte du vote du budget, même si les crédits nécessaires ont été prévus au budget.  
Au moment du vote du budget en juillet, les subventions aux associations ont été spécifiquement votées et ont fait l'objet d'une délibération distincte de celle du budget, mais celle du CCAS n'y figurait pas.

La dépense de 2 000 € a bien été prévue sur le budget 2020 au budget de la ville et la recette prévue au budget du CCAS, mais il faut formaliser une délibération pour le versement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **AUTORISE** le versement d'une subvention de 2 000€ au CCAS
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires

## **SCOLAIRE**

### **3/ DEROGATIONS SCOLAIRES : REFACTURATION AUX COLLECTIVITES EXTERIEURES**

Madame DUQUESNE informe les conseillers que dans certains cas, une commune est tenue de participer financièrement aux frais de fonctionnement des écoles dans lesquelles sont accueillis les enfants résidant sur son territoire. Dans d'autres cas cette participation est facultative.

Lorsqu'une commune de résidence dispose d'une capacité permettant d'accueillir les enfants résidant sur son territoire et scolarisés dans les écoles d'une autre commune, elle n'est pas tenue de participer aux frais de fonctionnement de ces écoles.

Par contre, la commune de résidence est toujours tenue de participer aux frais de fonctionnement dans trois cas (article R 212-21 du Code de l'Education) :

- lorsque la scolarisation de l'enfant est motivée par les obligations professionnelles des parents,
- l'état de santé de l'enfant
- un rapprochement de fratrie

Il est proposé de demander le même montant que celui qui a été établi pour le versement de la subvention aux écoles privées sous contrat :

- 950 € pour un enfant de préélémentaire
- 600 € pour un enfant d'élémentaire

Madame DESQUESNE rappelle l'historique sur les refacturations des frais scolaires entre communes ; une convention a été réalisée et validée par les communes indépendantes appartenant précédemment à l'intercom du Pays de Condé et de la Druance afin de clarifier la facturation. Concernant les autres communes extérieures, la commune de Condé en Normandie a toujours refusé de couvrir les frais de scolarité et réciproquement. Concernant les enfants des classes Ulis, la règle est différente ; une commune qui reçoit une facture pour couvrir les frais de ces enfants ne peut pas la refuser. Elle précise que des communes extérieures ont réclamé à Condé en Normandie sa participation, aussi il s'agit d'aligner notre politique de refacturation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **ACCEPTE** de demander la refacturation aux collectivités extérieures dans les conditions mentionnées ci-dessus
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires

## **ETAT-CIVIL**

### **4/ SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE SOULEUVRE EN BOCAGE POUR UNE ORGANISATION COMMUNE DU DISPOSITIF DE RECUEIL MOBILE POUR LES TITRES D'IDENTITE**

Monsieur DALIGAULT rappelle que depuis le 10 mai 2017, les usagers peuvent effectuer leurs démarches pour la carte nationale d'identité (CNI) dans n'importe quelle commune équipée d'un dispositif de recueil (DR) d'empreintes digitales.

Un dispositif de recueil mobile est disponible dans chaque préfecture, à disposition des personnels des mairies pour recueillir les demandes de titres d'identité des personnes ayant des difficultés à se déplacer. Néanmoins, les personnels doivent être formés à cet effet.

La commune de SOULEUVRE EN BOCAGE a sollicité CONDE EN NORMANDIE afin de mettre en place une organisation commune du dispositif de recueil mobile, celui-ci nécessitant la formation de personnel et un regroupement des demandes.

Madame DESQUESNE précise que la convention concerne uniquement une organisation commune pour les cartes d'identité à domicile qui représente peut-être un ou deux déplacements à l'année et que les coûts seront intégralement couverts.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **VALIDE** la mise en place de cette collaboration par le biais d'une convention,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires

## **MARCHÉ**

### **5/ REMISE SUR L'ABONNEMENT AUX COMMERCANTS NON SEDENTAIRES PENDANT LA DEUXIEME PERIODE DE CONFINEMENT DE NOVEMBRE 2020**

Monsieur LEQUERTIER dit que pendant le deuxième confinement, certains commerçants, qui sont « abonnés » au marché de la ville, n'ont pas pu venir en raison de la nature de leur activité ; ils n'étaient pas considérés comme commerces essentiels.

Aussi, il est proposé d'opérer une remise sur l'abonnement correspondant à cette période et pour les montants indiqués dans le tableau ci-dessous :

Nom et prénom	N°	Désignation	Mètres	Px m.linéaire 0,80€	x 4 jeudis	-20%	TOTAL
SA JAMOTTE Vire	8	Motoculture	9	7,2	28,80 €	5,76 €	23,04 €
OZENNE Thierry	60	Jeans et pull	8	6,4	25,60 €	5,12 €	20,48 €
LIENARD Stéphanie	9	Produits d'entretien	4	3,2	12,80 €	2,56 €	10,24 €
HEUZE Ghislaine	4	Maroquinerie	8	6,4	25,60 €	5,12 €	20,48 €
DELALANDE Christophe	105	Jeans et polaire	9	7,2	28,80 €	5,76 €	23,04 €
LOGIS VERT	35	Poêle à granulés	8	6,4	25,60 €	5,12 €	20,48 €

Madame le Maire pense que cette remise est normale puisque les commerçants n'ont pas pu venir sur le marché.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **AUTORISE** une remise de 20% aux commerçants non-sédentaires cités ci-dessus
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires

## **TRAVAUX - TECHNIQUE**

### **6/ CONVENTIONS DE SERVITUDE ET DE PARTICIPATION DEFENSE INCENDIE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE POCHE ENTERREE SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE CONDE SUR NOIREAU (Hameau de Vaux)**

Monsieur Patrick BILLARD rappelle que les communes doivent mettre en place une défense extérieure contre l'incendie selon l'article L2225-2 du CGCT.

Le GAEC RENAULT, dans le cadre d'un agrandissement de l'exploitation agricole et d'un Permis de Construite doit prévoir une défense incendie. Egalement, la commune doit renforcer la défense incendie présente (poteau) pour l'ensemble des habitations du hameau. Ainsi, il est proposé de réaliser une défense incendie commune.

Les conventions ci-jointes en règlent les modalités.

Il est prévu d'obtenir une subvention à hauteur de 50% et de partager les coûts des travaux.

Le point d'incendie prendra la forme d'une poche enterrée qui sera installé sur la parcelle de Mr RENAULT Alain cadastrée n°BZ0034.

Madame le Maire rappelle que la commune dispose d'une défense incendie mais insuffisante, or le GAEC dans le cadre d'un agrandissement doit installer une défense incendie aussi il est judicieux de mutualiser les deux obligations en réalisant une seule citerne.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer :

- la convention de financement jointe en annexe qui fixe le montant à la charge de la collectivité
- la convention de servitudes jointe en annexe qui fixe les droits sur la parcelle.

## **7/ DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA DEFENSE INCENDIE SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE CONDE SUR NOIREAU (Hameau de Vaux**

Madame le Maire rappelle que les communes nouvelles de plus de 2 000 habitants ont la possibilité de solliciter des subventions au Département au titre de l'Aide aux Petites Communes Rurales pour des projets de création de défense incendie.

Pour la commune de Condé-en-Normandie, le montant de subvention annuelle mobilisable est de 20 000 € maximum soit une dépense subventionnable de 40 000€HT.

Dans le cadre de la mise en place de la Défense Extérieure Contre l'Incendie et de la nécessité de créer une poche incendie sur la commune déléguée de Condé-sur-Noireau - Hameau de Vaux,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **AUTORISE** les travaux pour la création d'un point d'eau incendie situé hameaux de Vaux sur la commune déléguée de Condé-sur-Noireau pour un montant prévisionnel de 39 800€ HT.
- **AUTORISE** Madame le Maire, à déposer la demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Calvados, au titre de l'APCR pour la création d'un point d'eau incendie sur la commune déléguée de Condé-sur-Noireau et à signer tous les documents s'y rapportant.

## **CULTURE**

### **8/ VALIDATION DES PROJETS « ACTION CULTURELLE DE LA BIBLIOTHEQUE DU CALVADOS » POUR SIGNATURE DES CONVENTIONS**

Madame DUQUESNE expose que comme chaque année, en partenariat avec la Bibliothèque Départementale, la Médiathèque souhaite mettre en place 3 projets :

#### **1) Festival de conte**

Il se déroule en juin 2021 et la médiathèque de Condé en Normandie accueillerait **le spectacle musical « Loupé » conté par Gilles Bizouerne et mis en musique par la violoncelliste Elsa Guiet.**

Les objectifs :

- s'inscrire dans un temps fort de promotion du spectacle vivant dans le Calvados autour du conte
  - renforcer la visibilité de la médiathèque et toucher de nouveaux publics.
  - proposer des spectacles de qualité et des actions de médiation en direction de différents publics (familles, scolaires, personnes âgées, personnes handicapées...).
  - présenter la manière dont un texte peut être interprété sur scène et accompagné par la musique
- Budget global pour ce projet : 1000 euros cachet spectacle + Transports +hébergement +technique

### 2) Accueil d'un auteur en lien avec la sélection « Des livres à soi »

Le choix s'est porté sur Elena Selena qui fait partie de la sélection Des Livres à soi. Elle a été reçue en 2018 dans le Cadre des Boréales afin de présenter ses ouvrages pop-up ainsi que pour animer des ateliers de fabrication de carte pop-up avec les scolaires

Un temps d'échange et de rencontre sera prévu avec les scolaires, le grand public et les parents bénéficiaires du dispositif « Des livres à soi »

Budget prévu par la bibliothèque : 600 €

### 3) Les Ateliers de l'Info

La Bibliothèque souhaite s'inscrire dans une programmation proposée par la Bibliothèque du Calvados dans le cadre du partenariat avec le Prix Bayeux Calvados-Normandie des correspondants de guerre.

Il s'agit de présenter l'exposition Primée au Prix Bayeux, et de prévoir une programmation au cinéma associatif de Condé en lien avec la thématique

Il sera proposé des rencontres avec des professionnels du journalisme aux élèves du lycée Charles Tellier et des collèges de Condé, une rencontre avec le grand public en présence d'un reporter, ainsi que des ateliers avec des intervenants de l'Institut de Droits de l'homme et le réseau Canopé.

Budget prévu par la bibliothèque : 500 €

Madame le MAIRE précise que le Département avec la Bibliothèque Départementale propose tous les ans un panel d'activités très large et de haute qualité.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

➤ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires

## 9/ COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

N°	Objet	Montant
Année 2020		
48	Transport des enfants entre les écoles primaires (hors transport scolaire) auprès de la société Transdev Normandie d'Alençon	89.09€ HT par jour + 15€ pour désinfection
49	Emprunt auprès de la Caisse d'Epargne Normandie	200 000€
50	Contrat de partenariat commercial avec l'Office de Tourisme du Pays de Vire et le Domaine de Pontécoulant	/
51	Renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services auprès de SEGILOG	31 350€ HT
52	Convention de partenariat – Analyse des pratiques professionnelles RAM de Condé-en-Normandie conjointement avec le CCAS de Vire, la commune de Souleuvre-en-Bocage, la communauté Cingal Suisse-Normande et le CCAS de Bayeux	200€ annuel
53	Location d'un appartement meublé sis 2 petite rue de la Bataille au profit de Madame Maïlis Oger – Loyer toutes charges comprises : 365€	/
54	Signature d'un avenant pour le contrat d'assurance « Dommage aux biens » auprès de la SMACL – Ajustement de la franchise	4 000€
55	Convention d'assistance technique en matière d'assainissement collectif pour l'année 2021 avec l'Agence Technique Départementale du Calvados « IngéEAU »	500€
56	Signature d'un contrat avec le Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFE)	600€ TTC
Année 2021		
1	Suppression de la régie de recettes « Encaissement des produits provenant de la vente de tickets de transports pour les scolaires » - La gestion est reprise par la Région	/

## **10/ COMMUNICATION**

Madame le Maire expose que, dans le cadre de la crise sanitaire et de la campagne de vaccination engagée, sur le département du Calvados, seuls 10 centres ont été organisés. Elle avait proposé de mettre un centre à disposition mais Condé en Normandie n'a pas été retenue. Le choix des services de l'Etat s'est porté sur des communes présentant un taux d'incidence plus important.

Néanmoins, Madame DESQUESNE précise que la Préfecture met en place une unité mobile et qu'elle a sollicité son passage à Condé. Aussi mercredi 27 janvier, au marché couvert, la ville met en place un centre temporaire de vaccination pour la matinée. Ce sont 42 personnes qui seront vaccinées. Une liste a été établie avec le concours des médecins de Condé et Saint-Germain du Crioult en considérant qu'il s'agit de personnes qui ne peuvent pas se déplacer de plus de 80ans ou avec de forts risques.

La commune a décidé d'organiser avec l'aide des agents, un transport en minibus de ces personnes. Elle remercie également les organismes et associations qui ont prêtés les minibus.

La séance est levée à 18h45.